



## COMITE TECHNIQUE DES DDI DU 20 DECEMBRE 2012

# UN PEU DE LISIBILITE, UN PEU DE COHERENCE, S'IL VOUS PLAIT !

Le comité technique des DDI du 20 décembre 2012 était présidé par Serge LASVIGNES, Secrétaire Général du gouvernement (SGG). Ce comité technique était consacré principalement à l'état d'avancement de la modernisation de l'action publique (MAP) et à l'examen des textes portant sur les modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'Etat affectés dans les DDI et la déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI.

La délégation UNSA était composée de Philippe COSTA, Daniel PUIGMAL, Franck BAUDE et Bertrand TOURILLON.

L'UNSA a souhaité faire une déclaration liminaire (annexée à ce compte rendu). Les autres organisations syndicales ont également procédé à la lecture d'une déclaration.

En réponse, le SGG a souligné que les organisations syndicales avaient abordé deux catégories de remarques : les unes de fond qui relèvent du politique et les autres appelant des réponses techniques.

Il a ensuite apporté des éléments de réponse aux divers sujets abordés dans ces déclarations :

- **La décentralisation** : la 3<sup>ème</sup> vague de décentralisation ne devrait pas provoquer la révolution au sein des DDI. Le gouvernement a rétabli la clause générale de compétence abandonnée par l'ancien gouvernement, qui permettra aux collectivités locales d'intervenir dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les élus pourront ainsi choisir les compétences selon le contexte local.
- **L'harmonisation de la GRH** : il faut arriver à une vision fidèle et fiable de ce que l'on veut exactement, à partir d'un diagnostic partagé. Il faut ainsi enrichir le bilan social.
- **Le dialogue de gestion** : il faut donner de la fluidité dans le domaine budgétaire. C'est un exercice complexe à engager entre les différents responsables des BOP.
- **Les missions de l'application du droit du sol (ADS) et de l'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)** : le débat tourne actuellement autour de deux questions fondamentales : quelle politique doit-on mener dans les territoires et avec quel objectif ?

Enfin, pour le SGG, la volonté du gouvernement est de préserver le modèle social français. Mais il y a nécessité à le faire évoluer. Moderniser l'administration et le besoin de faire des économies sont une priorité compte tenu de l'état des finances publiques du pays. En d'autres termes, à partir des annonces du Chef de l'Etat portant sur la jeunesse, l'éducation et la sécurité, le gouvernement doit trouver des économies dans les ministères non prioritaires. Cette décision doit être menée dans une démarche intelligente, sociale, concertée et permanente avec les organisations syndicales. C'est un exercice difficile.

**UNSA** : La démarche du Premier Ministre paraît confuse pour le moment, car il est difficile de savoir comment le gouvernement compte articuler les deux chantiers, celui de la 3<sup>ème</sup> vague de décentralisation et celui de la MAP.

En outre, le manque d'écoute de la part du MEDDT et du METEL est proprement incompréhensible alors que le Premier Ministre ne cesse d'affirmer que les partenaires sociaux doivent être totalement associés à la démarche de la MAP.

Le discours, porté par Cécile DUFLOT, selon lequel l'Etat n'a pas à tenir la main des élus, notamment dans les domaines de l'ATESAT et de l'ADS, est particulièrement choquant, non seulement du point de vue des élus mais aussi des agents qui se sont impliqués dans ces missions.

### Examen de l'arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'Etat affectés dans les DDI

Après une présentation succincte du dispositif au titre de l'année 2012, les organisations syndicales ont décidé à l'unanimité de voter contre ce projet d'arrêté.

Le vote contre, exprimé par l'UNSA, s'explique pour deux raisons :

- Difficulté d'évaluer les agents dans la période d'incertitude actuelle. Comment demander aux agents de fixer des objectifs alors qu'ils n'ont aucune lisibilité sur leurs missions, suspendues aux arbitrages de MATIGNON ?
- Une mise à plat de la PFR a été demandée par l'ensemble des organisations syndicales auprès de la Ministre de la Fonction Publique, car la cotation part "Fonction" ne reflète absolument pas la réalité pour de nombreux agents.

L'UNSA demande donc que les modalités d'organisation de l'évaluation soit réexaminées lorsque nous connaissons avec précision les propositions de la DGAFP sur le nouveau mode opératoire de la PFR et les arbitrages du Premier Ministre sur la MAP et la 3<sup>ème</sup> vague de décentralisation, qui impacteront les DDI.

## CT DDI DU 20 DECEMBRE 2012

### UN PEU DE LISIBILITE, UN PEU DE COHERENCE,...



#### Examen de l'arrêté modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI

Les organisations syndicales ont décidé à l'unanimité de voter contre ce projet d'arrêté en raison de la déconcentration des autorisations spéciales relatives à l'exercice du droit syndical, laissées à l'initiative des DDI.

#### Etat d'avancement de la modernisation de l'action publique (MAP)

Pour Jérôme FILIPPINI, Secrétaire Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), la MAP n'est pas le copier coller de la RGPP. Le gouvernement a lancé trois grands chantiers.

- ⇒ Premier chantier : simplifier l'action administrative
- ⇒ Deuxième chantier : accélérer la transition numérique
- ⇒ Troisième chantier : évaluer les politiques publiques

Lors de la première séance du Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 18 décembre 2012, le Premier Ministre a défendu le volontarisme de son gouvernement sur la modernisation de l'action publique (MAP), sans annoncer de réformes concrètes à ce stade.

Celles-ci seront issues des évaluations de quelque 40 politiques publiques en 2013 et alimenteront en mesures les budgets 2014 et 2015. Il s'agit d'économiser 40 milliards.

Le Premier Ministre refuse de fixer des objectifs d'économies précis à la MAP parce que l'exercice ne doit pas être placé sous le seul prisme budgétaire et afin de marquer une rupture avec la RGPP. Il n'y aura pas de norme aveugle en référence à la règle du "1 sur 2".

**UNSA** : l'UNSA n'a pas de problème avec la décentralisation, car c'est un fait historique. L'organisation décentralisée de la France est inscrite dans l'article 1<sup>er</sup> de la constitution. Mais, nous réitérons notre position : il s'agit principalement de savoir qui pilote, qui finance. Or, si on prend l'exemple des fonds européens dans le secteur de l'agriculture, selon les annonces faites par le MAAF, la nouvelle architecture des fonds européens n'est pas d'une grande

simplicité. En effet, il est prévu de laisser aux régions la possibilité de passer des conventions avec les services de l'Etat pour instruire les aides du 2<sup>ème</sup> pilier. Ce choix, laissé aux régions, conduirait à complexifier la gestion des fonds européens. Mais s'agissant de la méthode conduite par la Ministre de la Fonction Publique, permettez nous d'être très interrogatifs. On nous dit que l'avant projet de loi sur la décentralisation n'est pas écrit et le mensuel acteurs publics diffuse sur son site un avant projet. Cela nous fait penser également à la diffusion du fameux bleu de Matignon dans le même mensuel qui annonçait l'expérimentation de la mutualisation des effectifs des DDI et des Préfectures consacrés aux fonctions support.

Par ailleurs, le document de travail "la modernisation de l'action publique", qui a été remis à nos organisations syndicales, nous interpelle sur plusieurs points :

- Qu'entendez-vous par "gérer les sureffectifs" alors que la plupart des DDI sont "au taquet" en termes d'effectifs par suite des nombreux coups de rabot de la RGPP ?
- Qu'entendez-vous par "clarifier les missions respectives des acteurs locaux et faciliter leur articulation". S'agit-il plus exactement de l'articulation de la chaîne de commandement entre les niveaux ministériel, régional et local ?
- Le dialogue social doit être la 14<sup>ème</sup> piste de réflexion.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de rencontres régulières et d'échanges entre nos organisations syndicales et les représentants du SGMAP dans le cadre des travaux du groupe de travail dédié à l'administration territoriale de l'Etat. Ces réflexions doivent être conduites dans le cadre du CT DDI.

**Jérôme FILIPPINI** : Les échanges avec les organisations syndicales seront conduits dans le droit fil du groupe de travail "miroir" destiné à préparer les travaux du CT DDI. Cet exercice de discussion avec les organisations syndicales interviendra en même temps entre deux séances du CIMAP.

Pour répondre aux questions posées par l'UNSA, il faudra partager dans un premier temps un diagnostic précis sur ce qui est possible techniquement ou non et selon un calendrier précis.

Chaque ministre devra également définir son programme de modernisation de l'action publique qui sera remis au 1<sup>er</sup> Ministre.

#### **COMMENTAIRES DE L'UNSA**

Le CT des DDI a été largement dominé par le débat sur la démarche conduite par le gouvernement dans le cadre de la MAP et de la 3<sup>ème</sup> vague de décentralisation. Le SGG a tenté de convaincre, pendant plus de trois heures de discussions intenses et fournies, que la MAP n'est pas la RGPP. Celle-ci est "définitivement enterrée".

Pour l'UNSA, le débat paraît actuellement très confus, car nous nous heurtons aux annonces contradictoires des Ministres et du Premier Ministre. C'est pourquoi, au stade actuel de l'état d'avancement de ce dossier, l'UNSA ne peut se prononcer sérieusement sur ce chantier complexe. En revanche, nous réaffirmons, avec force, que l'UNSA n'adhérera pas à l'idée d'une décentralisation à la carte et à l'arrêt des missions de l'ATESAT et de l'ADS.

Les personnels des DDI sont actuellement en grande souffrance. Avons-nous été entendus par le SGG ? Ce n'est pas certain ! Au final, faute de lisibilité, le gouvernement sème le doute et la défiance.

**La modernisation de l'action publique peut devenir à terme une opération à hauts risques.**

## CT DDI DU 20 DECEMBRE 2012

### DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA

8 janvier 2013

DDT/M  
DDPP  
DDCSP  
DDCS

Notre intervention s'articulera autour de trois remarques :

- Une remarque sur la méthode de travail engagée par le SG MAP.
- Une deuxième remarque sur les missions des DDI.
- Une troisième remarque sur les conditions de travail.

#### PREMIERE REMARQUE : QUELLE METHODE DE TRAVAIL ?

A l'occasion du groupe de travail réuni le 5 décembre 2012, il nous a été présenté les pistes de réflexion ou points de vigilance du groupe de travail interministériel sur la modernisation de l'action publique.

Notre interrogation porte essentiellement sur le calendrier et la méthode de travail que le SG MAP a engagé.

Comment comptez-vous organiser les échanges entre notre groupe de travail et celui de la modernisation de l'action publique ? En effet, vous conviendrez que les 12 pistes de réflexion sont de nature et de portée très différentes et nécessitent des échanges approfondis avec les représentants du personnel dans le cadre de ce comité technique des DDI. Par ailleurs, certaines réponses sont à court terme tandis que d'autres requièrent une expertise sur la durée. Nous réitérons donc cette demande que nous avons émise lors de notre dernière rencontre avec vos représentants .

A titre d'exemple, le fait d'aborder l'organisation de la chaîne de commandement entre les niveaux ministériel, régional et départemental, et celle des mobilités, ne relève pas du même niveau de priorités.

Ce qui doit conduire nos travaux, c'est la simplification, la clarté et la cohérence à tous les niveaux d'intervention.

En d'autres termes, il faut partir du plus simple ou du plus basique au plus compliqué, pour répondre notamment aux attentes prioritaires des personnels. Celles-ci sont connues :

- ⇒ Les mobilités et la simplification des modes opératoires de la GRH.
- ⇒ La formation ministérielle métiers et l'accompagnement des agents.
- ⇒ L'action sociale.

**Les mobilités** parce que la gestion des mobilités est différente d'un ministère à l'autre. Par exemple, alors que le MEDDE fait ses arbitrages avant les CAP et travaille en macro grades, le MAAF nous oppose de nombreux arbitrages ou réserves et raisonne sur l'ensemble des effectifs.

Nous vous citons les arbitrages du MAAF: SRAIC-SREPES-SRVP-SRC, bref, me direz-vous, c'est un langage abscons que les agents subissent lorsqu'ils font une demande de mobilité. En clair, les représentants des personnels n'ont plus aucune lisibilité sur les arbitrages rendus par l'administration après CAP. Ces instances deviennent des chambres d'enregistrement.

Entendons-nous bien, nous ne disons pas que le mode opératoire de tel ministère est supérieur à un autre, car chaque ministère a sa propre organisation de la GRH. Mais, dès lors que les personnels sont affectés dans des directions départementales interministérielles, nous attendons au minimum que les modes opératoires soient clairement identifiés et harmonisés.

D'ailleurs le rapport de l'Inspection Générale des Finances, qui se focalise essentiellement sur l'organisation des effectifs pour savoir qui doit avoir la main sur les BOP, ne répond pas précisément aux attentes des personnels sur l'harmonisation des modes opératoires de la GRH.

**La formation** : pour l'UNSA, la formation ministérielle métiers est primordiale pour accompagner les agents tout au long de leur vie professionnelle comme en cas de changement de métier, que ce soit dans le cadre de la modernisation de l'action publique ou en toute autre circonstance.

**L'action sociale** : sur le plan du chantier engagé sur l'harmonisation des prestations d'action sociale interministérielle dans les DDI, deux sujets justifient notre intervention :

- Le premier sujet est celui de l'harmonisation progressive de la subvention de la restauration collective qui aurait dû être effective sur l'exercice 2012. Celle-ci n'est toujours pas entrée en vigueur.
- Le deuxième sujet est celui de l'harmonisation des prestations sociales relatives aux séjours d'enfants en centres de loisirs ou de vacances mise en oeuvre cette année. Nous ne pouvons que regretter que l'harmonisation par le haut n'ait pas eu lieu.

**CT DDI DU 20 DECEMBRE 2012**

**DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA**



En effet, les méthodes de calcul appliquées dans les deux cas expliquent les distorsions constatées. Dans le premier cas, celui des agents hors DDI, c'est la composition du foyer fiscal qui est prise en compte pour déterminer le quotient familial alors que dans le second cas, c'est le nombre de parts fiscales et l'âge des enfants qui servent à déterminer le montant de l'aide à verser.

Résultat, ces deux modes de calcul différents créent une inégalité de traitement entre les agents d'un même ministère et d'une même communauté de travail.

L'UNSA demande, en conséquence, de remédier rapidement à ces nouvelles disparités qui vont à l'encontre du but affiché d'une harmonisation par le haut pour tous les personnels, au risque de nourrir et d'amplifier le malaise déjà existant.

**LA DEUXIÈME REMARQUE PORTE SUR L'AVENIR DES DDI ET LA PLACE DES SERVICES DE L'ETAT AU SEIN DES TERRITOIRES.**

Si nous vous posons cette question, c'est en raison de l'arrêt de certaines missions annoncées par le MEDDE et le METL, qui ne nous incite pas à l'optimisme.

Tout d'abord, pour l'UNSA, la philosophie générale de la modernisation de l'action publique ne nous poserait pas de problème particulier si toutefois certains ministères ne profitaient pas de ces réflexions pour "désosser" les services techniques de l'Etat.

Nous ne craignons pas non plus le 3<sup>ème</sup> acte de décentralisation, pour peu que le rôle de chacun soit clairement identifié, entre l'Etat et les collectivités territoriales, et que les services techniques de l'Etat restent des échelons de proximité pour répondre aux attentes de nos concitoyens et des élus.

Il est désormais temps d'offrir un cadre stable, stable et mûrement réfléchi à nos agents afin de redonner du sens à leurs missions.

Or, les annonces sur l'arrêt de l'ATESAT et de l'ADS sont incompréhensibles car elles sont en totale contradiction avec le discours du Chef de l'Etat devant l'Assemblée Générale des Maires, qui avait très clairement affirmé que l'Etat devait apporter l'expertise pour accompagner les élus dans leurs projets.

Comment pourra-t-on re-solliciter et re-mobiliser les personnels, affectés aux missions de l'ADS et de l'ATESAT, alors qu'ils ont, pour certains d'entre eux, subi il y a peu la fin de l'ingénierie publique?

Ce mouvement de "va et vient" déstabilise fortement la communauté de travail, qui répétons-le, a fait preuve de professionnalisme lors de la création des DDT(M), souvent au prix d'une forte implication, au-delà même du raisonnable.

Voilà pourquoi, nous craignons que si l'arrêt des missions de l'ATESAT et de l'ADS se confirme, cela nuise gravement à l'existence d'un échelon départemental des services de l'Etat, proche des élus et des usagers.

Autre source d'inquiétude, c'est l'accès des services publics au plus près de nos concitoyens, qui risque d'être remis en cause par une nouvelle carte des sous-préfectures, dont les services travaillent souvent de concert avec nos DDI. En outre, la classification, dans ce même cadre, des arrondissements en zone urbaine, péri urbaine, littorale et montagnarde, semble exclure les territoires ruraux.

Le Ministère de l'Intérieur aurait-il bien intégré les différents handicaps de ces territoires ruraux ? Nous attendons une réponse.

En d'autres termes, alors que le Premier Ministre a annoncé les premières mesures lors du Comité Interministériel de la modernisation de l'action publique du 18 décembre 2012, nous ne savons toujours pas ce que le gouvernement attend de l'Etat, quel Etat stratégie et quel Etat régalien, par rapport au projet de loi sur la décentralisation et la réforme de l'action publique.

La modernisation de l'action publique a pour objectif de ne pas accumuler les réformes détachées les unes aux autres, hors d'un cadre général comme dans le passé avec la RGPP. Nous adhérons à ce principe.

Ce que nous attendons maintenant de la modernisation de l'action publique et nous insistons sur ce point, c'est un pacte de confiance entre les différents acteurs, Etat, collectivités territoriales, opérateurs: qui pilote, qui finance, qui fait quoi.

Nous attendons de la part de chaque ministère l'organisation d'un groupe de travail consacré à la MAP, à l'instar de ce qui a été déjà entrepris par le MAAF associant les organisations syndicales sur les orientations de ce ministère.

**CT DDI DU 20 DECEMBRE 2012**

**DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA**

8 janvier 2013

**DDT/M  
DDPP  
DDCSP  
DDCS**

**LA TROISIÈME REMARQUE EST CELLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Au risque de nous répéter, les conditions de travail se dégradent. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce malaise :

- ⇒ Des agents très fragilisés par des restructurations incessantes et l'abandon de leurs missions.
- ⇒ L'incertitude de l'avenir professionnel.
- ⇒ Une hiérarchie parfois pesante, allant même jusqu'à des actes de harcèlement

Tel est le décor de certaines DDI, et ce n'est pas notre intention de noircir la situation à plaisir, c'est le vécu des agents.

C'est ainsi que les personnels perçoivent la MAP comme l'acte III de la RGPP. Prenez conscience du malaise plus profond qu'il n'y paraît aujourd'hui dans les services, Monsieur le Secrétaire Général. Nous recevons des centaines de messages allant dans ce sens.

En tout état de cause, les agents sont en attente forte d'une stabilisation promise par le gouvernement et d'une sérénité dans leur travail.

Ils expriment une exaspération tangible qui pourrait se traduire par des réactions de mécontentement incontrôlables dans un futur proche.

Ce ne sera pas faute de vous avoir alerté à plusieurs reprises.